

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille seize le **29 juin** à 20 h 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué le **24 juin** s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de **M. Thierry MONIN, Maire**.

PRESENTS

Mmes. MM. Maxime BRUN, Thierry CARROZ, Marie-Noëlle CHEVASSU, Alain ETIEVENT, Thibaud FALCOZ, Bernard FRONT, Gérard GUERVIN, Joseph JACQUEMARD, Martine LEMOINE-GOURBEYRE, François-Joseph MATHEX, Thierry MONIN, Christian RAFFORT, Emilie RAFFORT, Michèle SCHILTE, Florence SURELLE, Carole VEILLET

EXCUSES ou ABSENTS

Mmes Victoria CESAR, Audrey KARSENTY (pouvoir donné à Bernard FRONT), Anaïs LAISSUS (pouvoir donné à Thibaud FALCOZ)

Madame Michèle SCHILTE est élu(e) secrétaire de séance.

En exercice	19
Présents	16
Votants	18

Arrêt de la concertation de la révision générale n° 5 du PLU

DELIBERATION N° 53/2016

Monsieur le Maire expose :

La commune a lancé la procédure et les modalités de concertation de son PLU par délibération du Conseil Municipal n°29/2015 en date du 27 avril 2015 à savoir :

- la parution dans la presse d'une information de l'ouverture de la révision générale,
- la mise à disposition d'un registre pour recueillir les observations des administrés
- l'organisation de 3 réunions publiques pour présenter les différentes étapes du projet.

Je vous rappelle que le bilan de la concertation, dont a fait l'objet le projet de PLU, doit être tiré, en application de l'article L.103-6 du Code de l'Urbanisme.

Nous avons informé de l'ouverture de la révision du PLU, par voie de presse et sur le site internet de la mairie. Nous avons mis à disposition un dossier, à l'accueil de la mairie, que nous avons enrichi tout au long de la procédure d'élaboration. De plus, comme nous nous y étions engagés, nous avons repris l'ensemble des demandes des administrés qui n'avaient pu être traitées lors de la reprise de la révision générale n°3.

Ainsi, la commission d'urbanisme a étudié une cinquantaine de demandes lors de plusieurs réunions. A partir de cet examen, elle a intégré ou rejeté ces demandes. Les conclusions ont été transmises aux personnes qui avaient sollicité une évolution du document d'urbanisme. L'ensemble de ces échanges a permis d'enrichir le projet de PLU.

Trois réunions publiques ont également été organisées afin de présenter le travail réalisé et de répondre à toutes les questions :

- La première le 29 octobre 2015 pour présenter la révision générale
- La deuxième le 10 février 2016 pour la présentation du PADD
- la dernière le 21 juin pour la présentation du projet de P.L.U.

Les principaux éléments d'évolution de ce PLU sont repris dans la note annexée. Le dossier de PLU est consultable en mairie au service urbanisme.

Considérant que la concertation s'est déroulée conformément à la délibération 29/2015 du 27 avril 2015, je vous propose :

- D'approuver l'arrêt de la concertation de la révision générale n°5 du PLU

Le Conseil Municipal après délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- APPROUVE le rapport du maire et le charge en tous points de son exécution.

Transmission : urbanisme

Ainsi fait et délibéré pour extrait conforme.

Le Maire,
Thierry MONIN.

